

# COQUELICOT

Association de Parents  
d'Enfants Sourds et Malentendants  
du Pays d'Aix

. . . du nom de cette fleur légère et fragile comme nos enfants,  
qui résonne comme cochlée, instrument essentiel du système auditif . . .

---

RAPPORT D'ACTIVITES  
mars 2006 - mai 2007

---



## SOMMAIRE

1.	QUI SOMMES-NOUS ? .....	2
1.1	STATUTS .....	2
1.2	BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	2
1.3	MEMBRES ADHERENTS .....	2
1.4	MEMBRES D'HONNEUR .....	3
2.	NOTRE PROJET .....	4
2.1	INTEGRATION SCOLAIRE EN MILIEU ORDINAIRE .....	4
2.2	LES MOYENS EN 2005 .....	4
2.3	CREATION DU SAFEP-SSEFIS « LES ALPILLES » .....	6
2.4	NOUVEAUX CONTOURS POUR LE PROJET 2006 .....	6
3.	RESSOURCES FINANCIERES .....	7
3.1	COTISATIONS DES ADHERENTS .....	7
3.2	APPELS DE FONDS .....	7
4.	ACTIONS REALISEES .....	8
4.1	INFORMATION .....	8
4.2	FORMATION .....	8
4.3	RENCONTRES .....	8
4.4	RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES .....	8
5.	POUR LE FUTUR ! .....	9
6.	LEXIQUE .....	10

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

### 1.1 Statuts

- Association loi 1901 - Activité : Culturel/Social/Technique et Recherche
- Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence : le 07/01/2004
- Publication au Journal Officiel : le 07/02/2004 - N° de parution 20040006 - N° d'annonce 190
- Modification des statuts le 23/03/2005
- Partenaire de l'URAPEDA<sup>1</sup>-PACA qui regroupe aujourd'hui 8 autres associations
- Siège social (changement d'adresse) : Campagne La Madeleine, Chemin du Puy 13760 St-Cannat

### 1.2 Bureau du Conseil d'Administration

	PRENOM	NOM	COORDONNEES
Présidente	Marie-Chrystel	BONNAMOUR	La Madeleine - Chemin Du Puy 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 64 51 36 - E-mail : s.bonnamour629@orange.fr
Vice-Présidente	Valia	GUILLARD	34, avenue René Cassin Parc 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : valia.guillard@free.fr
Trésorier	Gaétan	GUILLARD	34, avenue René Cassin Parc 13100 Aix-en-Provence Tel : 04 42 38 17 56 - E-mail : gaetan.guillard@free.fr
Secrétaire	Laurence	JOURJON	La Cride - CD 14 13610 Le Puy Sainte Réparade Tel : 04 42 61 98 58 - E-mail stephane.jourjon@sogeti.com
Secrétaire adjoint	Stéphane	BONNAMOUR	La Madeleine - Chemin Du Puy 13090 Aix-en-Provence Tel : 04 42 64 51 36 - E-mail : s.bonnamour629@orange.fr
Responsable communication	Stéphane	JOURJON	La Cride - CD 14 13610 Le Puy Sainte Réparade Tel : 04 42 61 98 58 - E-mail : laurence.jourjon@c-s.fr

### 1.3 Membres adhérents

Les membres adhérents de l'association sont exclusivement parents d'enfants sourds ou malentendants (condition nécessaire pour un partenariat avec l'URAPEDA), appareillés et tous intégrés en milieu scolaire ordinaire. A la date du 8 juin 2007, les enfants concernés sont :

Prénom	Age	Surdit�	Appareillage	Rentr�e 2006	Ville
Elio	2 ans	Profonde	Implant	-	Marseille
Emma	3 ans	Profonde	Implant	Maternelle (PS)	La Ciotat
Alois	5 ans	S�v�re	Proth�ses	Maternelle (GS)	Aix-en-Provence
Pierre	5 ans	S�v�re	Proth�ses	Maternelle (GS)	La Couronne
Leila	5 ans	Profonde	Implant	Maternelle (GS)	Cucuron
Maxime	7 ans	S�v�re-profonde	Proth�ses	Primaire (CE <sub>1</sub> )	Le-Puy-Ste-R�parade
Th�o	7 ans	Profonde	Implant	Primaire (CE <sub>1</sub> )	Aix-en-Provence
Clarisse	8 ans	Profonde	Implant	Primaire (CE <sub>1/2</sub> CE <sub>1</sub> )	Aix-en-Provence
Hadrian	11 ans	Profonde	Implant	Coll�ge (6 <sup>�me</sup> )	Fuveau

<sup>1</sup> Union R gionale des Associations de Parents d'Enfants D ficients Auditifs

#### 1.4 Membres d'honneur

Les membres d'honneur sont Marianne PERSONNIC et Christelle ACHAINTE, orthophonistes sur Aix-en-Provence ; Audrey COLLEAU, orthophoniste ; et Stéphane ROMAN, ORL-audiophonologiste à l'hôpital de la Timone.

## 2. NOTRE PROJET

Rappel de l'objet de l'association :  
"favoriser l'intégration scolaire, sociale et culturelle  
des enfants déficients auditifs communiquant oralement"

### 2.1 Intégration scolaire en milieu ordinaire

- La loi d'orientation de 1975, relative à l'intégration scolaire, précise que : « [...] tout enfant handicapé doit bénéficier d'une scolarité, de préférence en classe ordinaire [...] ».
- La loi du 11 février 2005, dans son volet sur la scolarité, précise que : « [...] tout enfant devra être inscrit dans l'école du quartier où il réside, bénéficier des aides complémentaires qui seront nécessaires à sa participation effective et pouvoir suivre un parcours ininterrompu jusqu'à l'enseignement supérieur [...] ».
- Les enjeux d'une telle intégration sont multiples :
  - Maîtrise de la langue orale et écrite,
  - Intégration sociale et enrichissement de la personnalité,
  - Apprentissage de la tolérance,
  - Alternative à la solution de placement en école spécialisée (parfois loin des familles).
- Les chances de réussite de cette intégration en milieu scolaire ordinaire sont réduites sans l'intervention d'un codeur LPC. Codeur s'entend ici comme une personne qui répète, en simultané, en muet et en associant le code LPC, les différents échanges verbaux au sein de la classe. Il permet ainsi une réception sans ambiguïté des enseignements.

### 2.2 Les moyens en 2005

- AES<sup>2</sup> : un complément de l'allocation de base, justifié par l'embauche d'une tierce personne (codeur LPC) peut être obtenu (sous réserve d'acceptation du dossier par la CDES<sup>3</sup>) mais son montant reste bien en-deçà du coût réel de cette embauche.
- AVS<sup>4</sup> : une demande peut être envisagée auprès de l'Education Nationale. Cette aide non spécifique au handicap de la surdité est rarement attribuée dans le département, faute de moyens. Si elle est attribuée, le personnel n'est pas forcément qualifié pour intervenir en tant que codeur. Une formation est envisageable mais la rémunération finale de l'AVS doit alors tenir compte de cette qualification, en complément du salaire de base proposé par l'Education Nationale.
- SSEFIS<sup>5</sup> (les Hirondelles à Marseille) : c'est la seule solution proposée aujourd'hui en réponse à nos besoins.
  - Un enfant sourd profond a droit à l'intervention, dans son établissement, d'un professeur de sourd au maximum 3 heures par semaine (ce qui est largement insuffisant).
  - Dans ce système, l'enfant est sorti de la classe : on ne peut donc pas parler d'intégration !

---

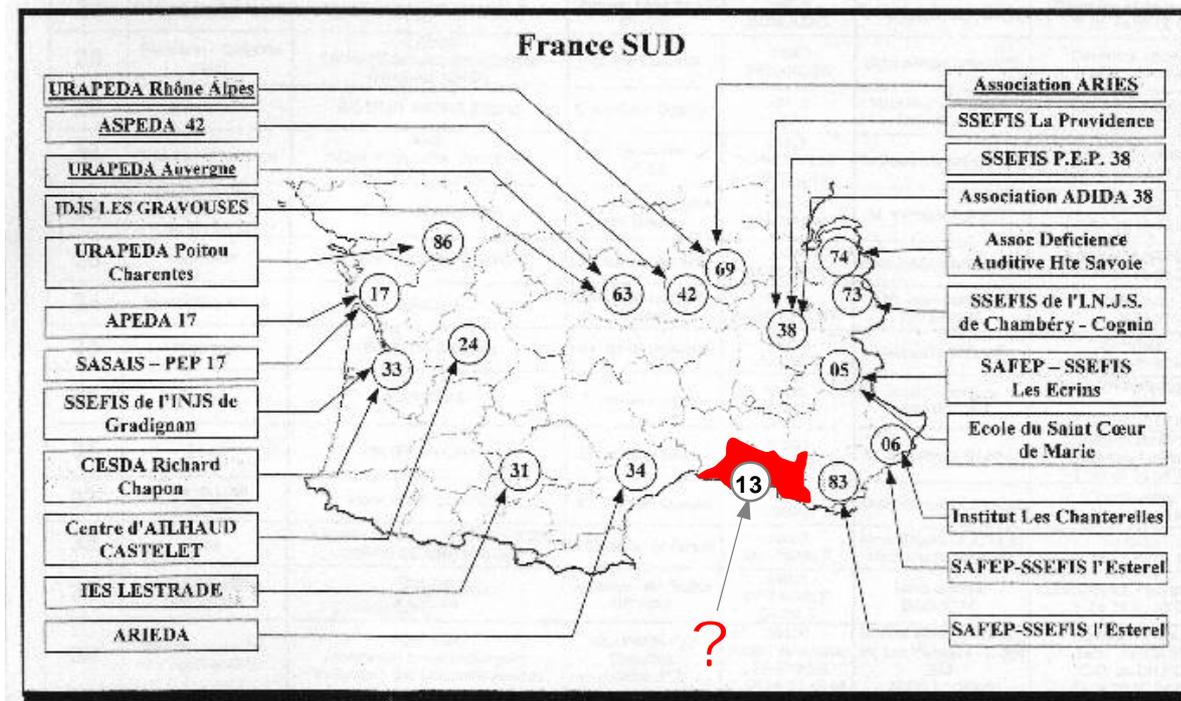
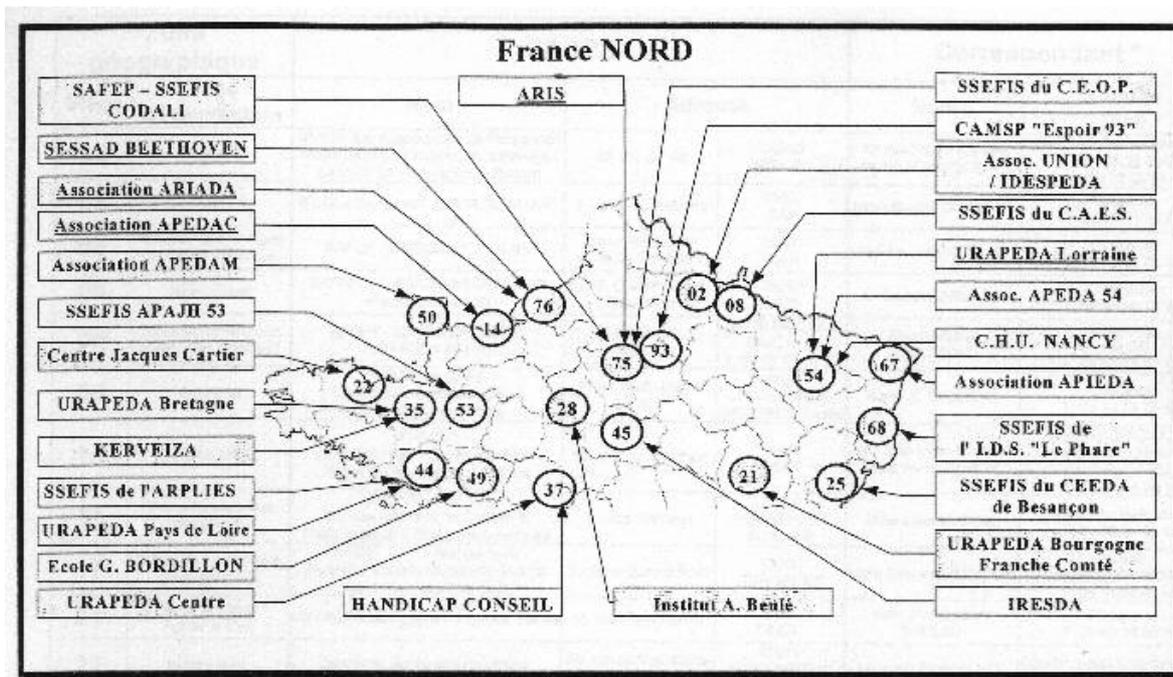
<sup>2</sup> Allocation d'Education Spéciale, renommée en AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)

<sup>3</sup> Commission Départementale de l'Education Spéciale, renommée en CDA (Commission Départementale de l'Autonomie)

<sup>4</sup> Auxiliaire de Vie Scolaire

<sup>5</sup> Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Intégration Scolaire

- Aucune autre association dans la région ne répond à nos besoins.
- Dans d'autres départements, des solutions souples ont été mises en place et ont fait leur preuve (cf. synopsis, présenté ci-dessous, de l'enquête de l'ALPC<sup>6</sup> sur l'intervention des codeurs dans les établissements).



<sup>6</sup> Association pour la promotion du Langage Parlé Complété

### 2.3 Création du SAFEP-SSEFIS « Les Alpilles »

Fort de notre soutien, l'URAPEDA-PACA a monté, sur la période 2005-2006, un projet de création de SAFEP-SSEFIS dans le département des Bouches-du-Rhône. Initialement basé à Lambesc (déménagé aux Milles début avril 2007 pour cause de non-conformité des locaux vis-à-vis des aménagements pour personnes handicapés), ce service a vu le jour en octobre 2006. Il propose, à une douzaine d'enfants de 0 à 20 ans localisés sur l'ensemble du Pays d'Aix, une prise en charge incluant l'intervention (en classe, en soutien et lors d'activités extra-scolaires) d'interfaces pédagogiques et de communication, utilisant notamment le LPC et d'une psychologue en éducation cognitive.

### 2.4 Nouveaux contours pour le projet 2006

Le projet initial de l'association avait été défini en 2004 comme tel :

A la demande des parents et des équipes éducatives (directeurs d'établissement, enseignants, orthophonistes) et en complément des aides déjà accordées par l'Etat (cf. §2.2), l'association COQUELICOT se donne pour mission principale de faciliter l'intégration scolaire et culturelle de ses enfants déficients auditifs, par l'intervention (dans le cadre de la classe, d'un soutien scolaire et de sorties culturelles) de professionnels du Langage Parlé Complété : les "codeurs LPC" (cf. §2.1).

Ce projet s'est concrétisé depuis septembre 2006, date à laquelle l'association COQUELICOT a embauché Alexandrine Moreaux, diplômée en Licence Professionnelle de Codeur LPC, en CDD pour une durée de 10 mois (à hauteur de 20 heures par semaine). Les heures de code réalisées par Alexandrine Moreaux sont facturées au SSEFIS « Les Alpilles », qui compte dans ses rangs une autre interface de communication, Isabelle Magne, sans qualification initiale en LPC mais en cours de formation.

Depuis octobre 2006, l'intervention d'Alexandrine Moreaux, salariée de l'association, et Isabelle Magne, salariée du SSEFIS « Les Alpilles », toutes deux interfaces de communication, répond donc entièrement à nos besoins en terme de prise en charge des enfants de notre association en classe.

### 3. RESSOURCES FINANCIERES

Le bilan financier est détaillé ci-dessous :

		Report au 05/03/2006	11 902,83 €
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Formations au LPC	663,00 €	Cotisations	160,00 €
Achats		Dons individuels	910,00 €
Matériel bureautique, photocopies	299,90 €	Actions de solidarité	1 152,00 €
Matériel pédagogique	45,00 €	Participation aux formations LPC	120,00 €
Services externes		<b>Prestation</b>	3 908,60 €
Timbres, téléphone, internet	278,00 €	Contrat aidé	3 726,55 €
Missions réceptions	653,69 €		
Charges du personnel			
Salaires	5 248,43 €		
Médecine du travail	59,80 €		
Charges	2 526,00 €		
Impôts et taxes	36,30 €		
<b>TOTAL</b>	<b>9 810,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 977,15 €</b>
		Bilan au 30/04/2007	12 069,86 €

#### 3.1 Cotisations des adhérents

Le montant de l'adhésion 2006 était fixé à 20 € par famille.

#### 3.2 Appels de fonds

La campagne de recherche de fonds auprès des particuliers nous a permis de recueillir cette année la somme totale de 2062 € :

- 910 € de dons ont été versés par les membres bienfaiteurs ;
- 1152 € ont été recueillis par les GADZ'ARTS SOLIDAIRES de l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence à l'occasion d'une vente de sachets de lavande sur le cours Mirabeau.

Nous remercions vivement l'ensemble des donateurs et des « sollicités ».

Notre demande d'obtention de « chèques-associatifs » a été validée par les services administratifs. Il est prévu de les utiliser pour financer simplement des heures de code pour nos enfants ou des heures de formation pour nos parents.

## 4. ACTIONS REALISEES

L'année 2006 a été principalement marquée, au niveau associatif :

- par l'embauche d'Alexandrine Moreaux, codeuse LPC diplômée de la Licence Professionnelle ;
- par des actions d'information sur les thèmes de la surdité, du LPC et de l'intégration scolaire ;
- et par l'organisation de sessions de formation au LPC.

### 4.1 Information

Le but de cette action était de faire connaître l'association et son projet aux parents susceptibles d'y adhérer et en recherche de renseignements, aux professionnels (pédiatres, ORL, enseignants, psychologues, ...) entourant nos enfants et de sensibiliser le public et les pouvoirs publics à nos revendications :

- Maintien et enrichissement du site Internet <http://coquelicot.asso.free.fr> (près de 75000 visites entre mai 2006 et avril 2007) ;
- Diffusion de la plaquette de l'association ;
- Information sur notre projet à l'occasion d'actions solidaires au profit de l'association (vente de sachets de lavande le 5 octobre 2006, action « sachet de riz » de la paroisse d'Eguilles).

### 4.2 Formation

Suite à une forte demande dans le département (et même au delà), l'association a organisé et financé 2 sessions de formation au LPC sur Aix-en-Provence :

- 1 session d'initiation les 20 et 21 janvier 2007 : 10 élèves (parents, grands-parents, nounou, institutrices, psychologues, poney-club) ont été accueillis chez Laurence et Stéphane Jourjon ;
- 1 session de perfectionnement le 17 février 2007 : 8 élèves (grands-parents, AVS Mairie et Education Nationale, instituteur spécialisé, étudiantes en psychologie) ont été pris en charge dans les locaux du cabinet d'orthophonie.

A l'avenir, nous espérons que les sessions de formation pourront avoir lieu dans les locaux du SSEFIS Les Alpilles aux Milles.

### 4.3 Rencontres

En tant qu'association de parents, COQUELICOT a pris plaisir à organiser son pique-nique annuel le 21 mai 2006 à Saint-Cannat. Cette rencontre a notamment été l'occasion de réaliser un petit film offert à chacun des membres sur support CD.

### 4.4 Relations avec les partenaires

- Gaétan GUILLARD, trésorier de l'association COQUELICOT, est administrateur de l'URAPEDA-PACA depuis l'assemblée générale du 8 octobre 2005. L'événement majeur de l'année passée

est la création du nouveau SAFEP-SSEFIS Les Alpilles (cf. §2.3). Face à la diminution des subventions publiques et à la nécessité de mettre les locaux de l'URAPEDA en conformité pour l'accès à tous types de handicap, le conseil d'administration a décidé de rationaliser les implantations de l'URAPEDA sur l'ensemble des départements 04, 05, 06, 13, 83 et 84. Le siège administratif de l'URAPEDA-PACA a ainsi déménagé du 38 rue de Breteuil à Marseille et s'est installé avec le SAFEP-SSEFIS Les Alpilles au 390 rue Claude Nicolas Ledoux aux Milles (unique implantation de l'URAPEDA dans les Bouches du Rhône).

- Valia GUILLARD, secrétaire de l'association COQUELICOT et correspondante départementale de l'ALPC dans les Bouches-du-Rhône, n'a malheureusement pu participer à la réunion annuelle regroupant l'ensemble des correspondants départements sur Paris. Une synthèse des actions dans les Bouches-du-Rhône a néanmoins été envoyée par courrier électronique.

## 5. POUR LE FUTUR !

- Mise en place d'un stage d'initiation au rythme et à la musique
  - Organisation de session de formation au LPC pour les enfants (sourds et entendants)
  - Financement d'heures de code pour du soutien scolaire
  - Mise en place d'un programme vivant d'information des enfants à la surdité et au LPC
  - A surveiller : budget du SSEFIS et prise en charge proposée
- 
- La définition initiale de notre projet devra être révisée en fonction des services proposés par le nouveau SSEFIS Les Alpilles, géré par l'URAPEDA-PACA : le nombre d'heures de codes en classe et d'heures de soutien sera-t-il suffisant, dans le cadre d'une prise en charge de l'enfant par le SSEFIS ? Si non, l'association devra maintenir son objectif initial.
  - En complément d'une mise en place de stages d'initiation au LPC payants (avec participation financière de l'association : 15 € pour les membres ; 30 € pour les non-membres non professionnels ; 45 € pour les professionnels), nous prévoyons d'organiser des sessions d'entraînement car le LPC nécessite une pratique assidue pour gagner en fluidité.
  - L'association pourrait participer financièrement à différents stages proposés aux adhérents (DNP<sup>7</sup>, camps de vacances pour enfants LPC, stage d'été ALPC, ...).
  - L'association pourrait organiser des spectacles pour enfants, du genre de ceux proposés par Accès Culture (mise en place d'un spectacle codé en LPC).
  - Les mises à jour régulières du site Internet <http://coquelicot.asso.free.fr> devront se poursuivre. Il s'agit de le « faire vivre » (actualités, témoignages de parents, ...) : toutes suggestions seront les bienvenues.
  - La promotion de l'association et de son action pourrait être réalisée via la rédaction d'articles : LPC-Infos (revue mensuelle de l'ALPC), journaux régionaux (La Provence, Accents), ...

---

<sup>7</sup> Dynamique Naturelle de la Parole

## 6. LEXIQUE

AES	<u>A</u> llocation d' <u>E</u> ducation <u>S</u> péciale
AEEH	<u>A</u> llocation d' <u>E</u> ducation de l' <u>E</u> nfant <u>H</u> andicapé
ALPC	<u>A</u> ssociation pour la <u>P</u> romotion du <u>L</u> angage <u>P</u> arlé <u>C</u> omplété
AVS	<u>A</u> uxiliaire de <u>V</u> ie <u>S</u> colaire
CDA	<u>C</u> ommission <u>D</u> épartementale de l' <u>A</u> utonomie
CDES	<u>C</u> ommission <u>D</u> épartementale de l' <u>E</u> ducation <u>S</u> péciale
DNP	<u>D</u> ynamique <u>N</u> aturelle de la <u>P</u> arole
LPC	<u>L</u> angage <u>P</u> arlé <u>C</u> omplété
LSF	<u>L</u> angage des <u>S</u> ignes <u>F</u> rançaise
MDPH	<u>M</u> aison <u>D</u> épartementale <u>P</u> ersonnes <u>H</u> andicapées
SAFEP	<u>S</u> ervice d' <u>A</u> ccompagnement <u>F</u> amilial et d' <u>E</u> ducation <u>P</u> récoce
SSEFIS	<u>S</u> ervice de <u>S</u> outien à l' <u>E</u> ducation <u>F</u> amiliale et à l' <u>I</u> ntégration <u>S</u> colaire
URAPEDA	<u>U</u> nion <u>R</u> égionale des <u>A</u> ssociations de <u>P</u> arents d' <u>E</u> nfants <u>D</u> éficients <u>A</u> uditifs